

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1886

L'INGRATITUDE

de M. Jules Grévy

L'Agence Havas a communiqué avant-hier aux journaux la note suivante :
« M. Henri Brisson a reçu hier soir, jeudi, M. le Président de la République, qui a définitivement accepté sa démission. M. Grévy a spontanément offert à Brisson de le dispenser d'assister aux réceptions officielles du 1er janvier.
« L'ancien président du conseil quitte ce soir la place Vendôme.

On trouvera, comme nous, passablement insolite cette dispense d'assister aux réceptions du 1er janvier « spontanément offerte » à M. Brisson par le président de la République. D'ordinaire, lorsqu'on dit aux gens : Dispensez-vous, je vous prie, de vous présenter chez moi, ce n'est pas précisément une politesse que l'on veut leur faire. Ajoutons que la spontanéité du propos ne lui enlève rien de son caractère cavalier.

Est-ce donc ainsi que les personnages les plus hauts qualifiés de la République comprennent les regards réciprocques qu'ils se doivent ? Est-ce ainsi qu'ils entendent personnellement cette union, cette concentration dont ils parlent si souvent dans leurs discours ?

La mauvaise humeur témoignée par M. Grévy à M. Brisson s'explique d'autant moins que ce dernier, à en juger par les apparences seules, a eu, dans ces derniers temps, de meilleurs procédés à l'égard de M. Grévy. Celui-ci n'a-t-il donc pas été touché du désintéressement avec lequel M. Brisson a renoncé, en sa faveur, à toute candidature à la présidence de la République ? Que diantre ! c'est là un bon procédé ou nous n'y connaissons plus rien.

Que fit-il advenu si M. Brisson avait persisté à poser sa candidature en opposition avec celle de M. Grévy ? M. de Freycinet, a-t-on dit, aurait imité M. Brisson et se serait mis, lui aussi, sur les rangs. Les suffrages du Congrès se seraient éparpillés sur ces trois candidats ; un second tour de scrutin eût été nécessaire, et qui peut dire alors qu'un quatrième candidat, habilement choisi et réunissant sur son nom les suffrages de la droite et ceux de la gauche hostiles à M. Grévy, ne serait pas arrivé dans ce cas le premier, distancé de plusieurs longueurs M. Grévy ?

Le désistement de M. Brisson a eu pour effet de rendre cette manœuvre impossible, et il semble que M. Grévy, qui en a bénéficié, devrait s'en montrer reconnaissant. Faut-il admettre qu'il garde rancune à M. Brisson, malgré le service que celui-ci lui a rendu en se désistant, d'avoir songé un moment à se porter contre lui ? Quelle ambition cela supposerait chez ce vieillard que l'on nous a représenté comme si peu soucieux de sa réélection qu'il n'avait pas manqué, le jour du Congrès, à une seule de ses habitudes, qu'il s'était levé à son heure habituelle, avait déjeuné avec ni plus ni moins d'appétit qu'à l'or-

динаire et n'avait laissé percer, vis-à-vis de ses interlocuteurs, ni émotion, ni impatience, en attendant le résultat du scrutin ouvert à Versailles ?

Comment ! c'est ce placide vieillard qui s'oublie jusqu'à dire à l'homme politique coupable de s'être posé un instant comme son concurrent : « Vous savez, mon cher, si vous aviez l'intention de venir me voir le 1er janvier, ne vous dérangez pas, je vous en serai obligé. » Cela est d'autant plus étonnant que la joie, le plaisir qu'il n'a pas senti de sa réélection auraient dû désarmer M. Grévy.

Le plaisir rend l'âme si bonne !

Nous n'hésitons pas à le déclarer, M. Grévy, dans la circonstance présente, fait preuve de dureté. M. Brisson méritait plus d'égards, et M. Grévy est un ingrat envers la destinée. Il semble, en effet, que cette date du 1er janvier soit pour lui une date heureuse, une date fatidique et fortunée, où le destin, se faisant son allié, le débarrasse des rivalités menaçantes et importunes, en écartant de son chemin ses concurrents plus jeunes ou plus favorisés.

Il y a trois ans que la mort frappait à Ville-d'Avray, au milieu des espérances et des illusions de la jeunesse, le plus redoutable et le plus populaire des rivaux qui se soient jamais dressés en face de M. Grévy. La mort venait soudain dispenser Gambetta de paraître le 1er janvier aux réceptions officielles.

Trois ans s'écoulaient. Un nouveau concurrent a surgi, et M. Grévy a pu craindre un moment que ce ne fût un concurrent heureux. Mais la fortune, qui n'abandonne pas toujours les vieillards, inspire à ce concurrent la pensée de se retirer, de s'effacer lui-même.

M. Grévy va être touché, pourrait-on croire, du désintéressement de ce rival d'un jour et de son propre bonheur. Point. M. Grévy ne veut pas pardonner à M. Brisson, à ce concurrent désormais hors de cause, et à lui offre spontanément de le dispenser d'assister à la réception officielle du 1er janvier.

Cela est dur, et cela frise l'ingratitude.

NOUVELLES DU JOUR

La présidence de la Chambre
Le Soleil affirme qu'il serait question de la candidature de M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre, à la rentrée du Parlement, et considère très justement d'ailleurs ses chances de réélection.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. Brisson ne s'exposera pas à un nouvel échec et qu'il a doré et déjà décliné toute candidature. Inutile d'ajouter que la candidature de M. Brisson à la présidence de la Chambre est la dernière invention de M. Jules Ferry et de ses amis, dit l'Événement.

Message présidentiel
M. Jules Grévy adressera un message au Parlement à l'occasion de la rentrée.

Une statue à Parmentier
On lit dans le Temps : « La société nationale d'encouragement pour l'agriculture a ouvert une souscription en vue d'élever une statue à Parmentier ; elle veut ainsi perpétuer le souvenir de l'introduction en Europe de la culture de la pomme de terre, ainsi que la mémoire du philanthrope qui a tant fait pour l'amélioration des sortades travailleurs. Le ministre de l'agriculture a immé-

diatement informé la société qu'ils inscrivaient pour une somme de 1.000 fr.

Inondation dans le port de Brême.
Berlin, 1^{er} Janvier. — Hier soir, à neuf heures trois quarts, 600 balles de coton, qui se trouvaient entassées dans la partie nord du nouveau port, à Brême, ont pris feu par une cause inconnue. L'incendie a pris bientôt des proportions menaçantes. Cependant, grâce à l'énergie des secours, on a pu préserver les entrepôts de pétrole, situés non loin de là. A minuit, tout danger était conjuré.

Le choléra en Espagne
Madrid, 31 décembre. — Des cas de choléra sont encore signalés dans les provinces de Kuelva, Cadix, Salamanca, Grenade. Les journaux réclament des mesures de précaution pour l'avenir.

LA RÉCEPTION DU JOUR DE L'AN A L'ÉLYSÉE

Les réceptions officielles ont eu lieu, hier, à l'Élysée, dans l'ordre selon le cérémonial accoutumé.

Le Président de la République, ayant auprès de lui les ministres et les officiers de sa maison militaire, a reçu dans la matinée le président du Sénat les membres du bureau du Sénat et MM. les sénateurs.

À dix heures et demie, le président de la Chambre des députés, les membres du bureau de la Chambre et MM. les députés.

Une heure, le Président de la République, accompagné des ministres et des officiers de sa maison militaire, s'est rendu au palais du Luxembourg, chez le président du Sénat.

À onze heures et demie, au palais de la Chambre des députés, chez le président de la Chambre.

À une heure et demie de l'après-midi, le président, ayant auprès de lui les cardinaux, les ministres, les maréchaux, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général gouverneur militaire de Paris, les sous-secrétaires d'État et les officiers de sa maison militaire, a reçu le corps diplomatique, les ambassadeurs français présents à Paris et les députations de tous les corps constitués.

Le nonce, en sa qualité de doyen, a félicité le Président de la République et un officier diplomatique. Voici l'allocution prononcée par Mgr di Ronde :

Monsieur le Président, Je suis doublement heureux d'être cette année l'interprète des sentiments du corps diplomatique envers votre illustre personne, car nous se vous offrons pas seulement nos vœux pour l'année qui commence, mais, au lendemain du jour où les destinées de la nation nous ont été confiées de nouveau, nous sentons le devoir de vous exprimer nos respectueuses et sincères félicitations, et nous voulons que nos souhaits s'étendent à toute cette période nouvelle que vous allez parcourir.

Vous connaissez trop bien les sentiments qui nous animent, pour qu'il soit nécessaire d'énumérer les vœux que nous formons et d'en préciser la nature ; ils sont tous pour la paix et la prospérité de la France. C'est, au surplus, nous sommes assurés que vous daignerez agréer comme des souhaits qui vous sont personnels et comme le gage de notre dévouement respectueux envers vous.

Le Président de la République a répondu :

Je suis profondément touché des sentiments que le corps diplomatique m'exprime en termes si obligeants par l'organe de son éminent interprète.

Je le remercie des félicitations qu'il m'adresse et des vœux qu'il forme pour la France ; elle n'y peut mieux répondre qu'en s'appliquant toujours à maintenir les bonnes relations qu'elle entretient avec les autres nations et que le corps diplomatique représente si dignement.

Les réceptions ont été terminées à 3 heures.

Le cinquanteaire des chemins de fer

Un comité s'est formé en vue de la célébration du cinquanteaire des chemins de fer.

Il y aura cinquante ans en 1837 que fut inauguré officiellement la ligne de Paris à St-Germain, le premier des chemins de fer de France.

Le comité estime qu'il y a lieu de fêter ce cinquanteaire avec solennité.

Quatre divisions ont été adoptées en principe pour la célébration du cinquanteaire :

1^o Exposition internationale de l'industrie des chemins de fer et de celles qui s'y rattachent.

2^o Congrès international des chemins de fer pour l'étude des questions de tarifs, de sécurité de confort, etc. ;

3^o Cérémonie officielle d'inauguration de la ligne de Paris à St-Germain ;

4^o Erection d'une statue à Marc Séguin ; fêtes des chemins de fer.

En proposant une exposition spéciale et un congrès, le comité a obéi à cette pensée que le cinquanteaire devait être, non seulement le prétexte de cérémonies officielles et de réjouissances publiques, mais aussi l'occasion d'une manifestation qui puisse faciliter l'établissement de relations nouvelles et donner un yif essor au développement de l'industrie nationale.

L'INCENDIE AUX ÉTATS-UNIS

L'Amérique est une sorte de boîte à surprises. L'invention n'y chôme, ni ses applications nombreuses et variées. Celles-ci bien souvent surprennent et toujours étonnent. De Benjamin Franklin à Bell, à Edison et à leurs émules, l'électricité a été la chose de ce pays plus que celle d'aucun autre du monde. Le premier à su la soustraire aux nuages, les autres se sont ingénies à la domestiquer et, là plus qu'ailleurs, le merveilleux grand est aujourd'hui au service du agent nombre sinon encore de tous. La statistique vient de compter dans toute l'Union — 87,400 téléphones avec 145,000 kilomètres de fils et 517,000 appareils. New-York, Philadelphie, Boston n'en ont point le monopole ; on les rencontre aussi bien dans les plus petites villes, et jusque sur le lac Supérieur et dans les Montagnes Rocheuses. Toutes ces installations, — elles ont leur prix — sont cause de dépenses journalières. « Ça se paye », dit le mot du célèbre politicien que vous savez. « Ça se paye », en effet ; mais pour payer, il faut des ressources. On s'ingénie ici à s'en assurer.

Nulle part en ce moment la douane ne joue un rôle plus lucratif qu'en Amérique. L'entrée, marchandises et denrées étrangères sont tenues d'acquiescer au profit de l'État des droits souvent excessifs dont la grosse somme, versée au Trésor, exerce le contribuable des lourds impôts qui, chez nous par exemple, élèvent si haut le prix de revient de tous les produits. Ce n'est pourtant que la moitié du système économique de l'Union. Cette moitié se complète par les faibles droits que le gouvernement américain s'efforce d'obtenir des douanes étrangères à l'admission des produits de son nationnaux. Protectionniste exagéré, voire prohibitionniste chez lui, il entend que les autres pratiquent le libre-échange, disons le dupe-échange au profit des nôtres. Produire à bas prix et obtenir toutes facilités de transport, d'exportation et de pénétration chez les autres, au moins des charges possibles, sans réciprocité, tel est le régime économique des États-Unis d'Amérique. La campagne qu'ils viennent de rouvrir pour contraindre le gouvernement français à laisser entrer annuellement en France pour 20 millions de francs de viande de porcs trichines, dont l'examen ou l'exploration coûte- ra gros, est violemment conduite et appuyée de menaces qu'on n'oserait certainement pas faire à d'autres.

Mais pour donner satisfaction à toutes les jouissances dont les Américains entendent s'entourer, la production et la vente rémunératrice du porc doivent entrer pour une certaine somme. Or, celle-ci reste incomplète lorsque la France n'achète pas, chaque année, à l'Amérique pour 20 millions de cette viande malsaine dont nous n'avons aucun besoin et dont les arrivages surabondants font aussitôt descendre la production nationale au-dessous des exigences de la consommation.

Laissons là ce sujet et parlons de la perfection des moyens employés au-delà de l'Atlantique pour atténuer dans la plus large mesure les pertes qu'on occasionne l'incendie.

La crainte des Américains pour le feu ne paraît pouvoir être comparée qu'à celle du chat chaud pour l'eau froide. Aussi ne déploient-ils nullement un pareil luxe de précautions contre ce genre de sinistres. « Un grand nom-

bre de maisons ont des balcons, des escaliers et même des échelles en fer à l'extérieur. Les grands hôtels se vantent tous d'être à l'épreuve du feu, fire-proof, et il est commun de rencontrer dans les couloirs des extincteurs de formes variées, des haches de sape, des échelles indiquant le chemin à suivre pour arriver au fire-escape, c'est-à-dire aux issues ménagées en cas d'incendie. Le propriétaire du Palmer-House, le principal hôtel de Chicago, fit mettre un jour le feu au mobilier d'une de ses chambres pour démontrer l'incombustibilité de son immeuble. Aussi bien la fréquence et l'intensité des incendies s'expliquent-elles par la sécheresse du climat, le nombre des constructions en bois et peut-être par l'indélicatesse de certains propriétaires ; les méchantes langues assurent, en effet, qu'après la faillite, il n'y a pas de meilleur moyen pour un Yankee que l'incendie pour faire fortune.

Quant à l'année 1884, le bilan du feu pour l'ensemble des États-Unis une perte de 560 millions de francs, indépendamment des 115 millions constituant le budget des pompiers et des 150 millions représentant les dépenses d'administration des compagnies d'assurances. Ces désastres seraient bien plus nombreux, n'était l'organisation vraiment remarquable du fire-department non seulement dans les grandes villes, mais encore dans les petits centres de population.

Déjà nous avons décrit par le menu toute cette organisation du service des pompes, l'ingénieux système des manœuvres qui s'accomplissent avec une féérique rapidité et en assurent l'efficacité : hommes et chevaux également habiles et façonnés luttent ici d'adresse et de bonne volonté pour remplir au mieux le rôle assigné à chacun.

Et comme l'importance de ce rôle est justifiée ! Le corps des pompiers de New-York, par exemple, lequel se compose de 1,155 hommes et dont l'entretien annuel coûte 1,680,000 dollars — 7 millions 1/2 de francs environ — a répondu l'an passé à 9,728 alarmes et combatta 2,016 incendies dont le dommage moyen n'a été que de 1,444 dollars soit en chiffres ronds 15 millions de francs.

La curiosité a fait rechercher la quantité d'eau employée à l'extinction de ces incendies : on a calculé que les pompes en service en avaient lancé 241 millions de litres.

Les pompiers ont sauvé 50 personnes et n'ont perdu qu'un des leurs. Ce n'est pas tout. On a fait ici cette remarque, générale sans doute, que l'eau cause souvent plus de dégâts que le feu. Ceci intéresserait tout particulièrement les Compagnies d'assurances. Avisant au moyen de prévenir en partie le dommage qui — de ce fait — leur incombe, ces compagnies ont organisé, à côté des pompiers, un service privé pour le sauvetage des marchandises et des meubles. Ce service fonctionne dans plusieurs grandes villes sous le nom de Fire insurance Patrol à Chicago, par exemple, cette patrouille de feu a trois postes, qui sont avertis des incendies en même temps que la Fire brigade. Chacun de ces postes possède un grand camion chargé de baches et surmonté de bannes, où une dizaine d'hommes peuvent s'asseoir. Le système de signaux et d'attelage est le même que pour les pompes, sauf que les détails en sont encore plus perfectionnés.

C'est ainsi que la nuit les lits sont disposés en cercle, avec les pieds dirigés vers les trappes correspondant aux places que les hommes doivent occuper sur le siège du camion. Le signal fait basculer les lits et les hommes glissent à moitié endormis, pour se réveiller sur leurs sièges. Souvent paraît-il la Fire Patrol, arrive avant que les pompiers sur le lieu de l'incendie ; elle démonte les meubles et les objets de prix, ou les couvre de baches pour les empêcher d'être inondés.

Ces précautions ont sans doute leur utilité pratique. On peut supposer, en effet, que la valeur des objets soustraits aux ravages du

feu dépasse d'un chiffre notable les pertes qui, — sans elles — incombent aux compagnies. La moralité de la chose serait peut-être qu'à chaque assuré la Compagnie d'assurances ne laisse pas un suffisant intérêt à veiller lui-même sur la préservation et la conservation des objets assurés. Vte EMM. DE CHARNY.

Annexion de la Birmanie par l'Angleterre

L'an 1886 aura apporté à Sa Majesté Victoria, reine de la Grande-Bretagne et impératrice des Indes, de vraiment incommensurables étonnements. Le vice-roi de l'Inde a, en effet, fait publier hier, 1^{er} janvier, la proclamation suivante : « D'ordre de l'impératrice-reine ; il est notifié par la présente proclamation que les territoires précédemment gouvernés par le roi Thibé ne sont plus placés sous sa domination et qu'ils font désormais partie des États de Sa Majesté. « Pendant la durée qu'il plaira à Sa Majesté ces territoires seront administrés par les officiers que le vice-roi est autorisé à nommer. »

La plupart des journaux anglais célèbrent cette nouvelle avec enthousiasme, et à ce propos le Times fait ressortir la nécessité qu'il y a de maintenir les bonnes dispositions de la Chine. Le Journal de la Cité ajoute que des négociations avec le gouvernement chinois sont engagées depuis quelque temps, qu'elles suivent un cours satisfaisant et qu'il y a tout lieu de croire, qu'avant peu, elles aboutiront à un accord acceptable pour les deux pays et favorable à leurs intérêts communs. Nos voisins d'outre-Manche ont le droit de se réjouir ; voilà de la « politique coloniale » qui vaut un peu mieux et coûte moins cher que celle de nos gouvernants.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE AUX ÉTATS-UNIS
Nous empruntons au Textile Manufacturer les renseignements suivants sur le développement de ce genre d'industrie aux États-Unis.

Le nombre des manufactures de coton était en 1831 de 801, en 1860, de 4.901 : en 1870, 956 ; et enfin en 1880, époque du dernier recensement, de 756. Cette diminution du nombre des manufactures qui choque au premier abord s'explique facilement par la disparition de petits établissements qui, avec les progrès de l'outillage, se sont réunis ensemble pour former de grandes et puissantes installations. Aussi les broches ont-elles augmenté de 1.256.703 en 1831 à 10.653.435 et les métiers de 35.433 en 1831 à 225.759 en 1880.

Les manufactures du Massachusetts, au nombre de 256, emploient, en 1880, 4.236.081 broches contre 339.777 en 1831. Pour le Rhode-Island, c'est 235.753 en 1831 contre 1.764.569 en 1880. Pour le Connecticut, l'augmentation est de 115.528 contre 936.376, et pour le New Hampshire, de 113.776 à 914.053. Le nombre total des broches fonctionnant dans la Nouvelle-Angleterre en 1831 n'était que de 823.726, alors qu'en 1880 il s'élevait à 8,632,987.

La valeur de la production en cotonna des était pour la Nouvelle-Angleterre de 124,952,053 dollars dont 59,493,152, soit environ la moitié, au compte du Massachusetts seulement ; en 1880, cette valeur s'élevait à 143,363,030 dollars dont le Massachusetts pour 72,289,519 dollars, soit plus de la moitié de la production totale.

LES INDUSTRIES TEXTILES DANS LE ROYAUME-UNI

À la suite de l'enquête faite par la Commission royale au sujet de ces industries, le Manchester Guardian consacre plusieurs articles à la question. Nous en analysons les passages les plus saillants :
A propos des filatures, le premier point à noter, d'après la feuille anglaise, est que tandis que durant les douze dernières années, le nombre des broches s'est élevé de 4,783,807

efforts, car, au lieu de la liberté relative qu'on leur faisait, c'est été la prison avec toutes ses rigueurs. Pourtant, ils n'avaient pas perdu l'espérance et, sans avoir besoin de se communiquer leurs intentions réciproques, ils guettaient, chacun de son côté, la première occasion que le hasard leur offrirait.

Le souvenir de Marie revenait incessant à la pensée de Jérôme. Il avait comme un immense besoin de revoir cet enfant, on eût dit qu'il présentait la terrible catastrophe qui planait sur sa tête. La revoir une heure, se disant-il, et puis la quitter à jamais, cette fois... A jamais... car sa haine pour Madelot n'était pas moins violente ; il lui sacrifierait Marie, il se sacrifierait lui-même.

Cette vie que les deux amis traînaient était bien cruelle, privés ainsi qu'ils étaient de toute nouvelle de France.
Autour d'eux on parlait vaguement de victoires glorieuses remportées par ceux qui étaient restés là-bas.

Mais ces bruits, nés de l'espérance, tombaient d'eux-mêmes ou étaient cruellement démentis par les élan immodérés de joie des Allemands à chaque annonce d'une nouvelle victoire pour eux, d'un désastre de plus pour les armées françaises.

Des querelles éclataient quelques fois entre des prisonniers et des soldats de la garnison. Ce fut une de ces querelles qui décida, pour ainsi dire, du sort de nos deux héros.

(A suivre) Jules MARY

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — N° 59

LA FAUTE

DU DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE
Pendant l'année terrible

(SUITE)

XI

« Le renseignement que l'on m'avait donné était évidemment exact. Des soldats du 58^e de ligne avaient passé là, y avaient séjourné une heure et avaient été dirigés sur Stenay. Je suivais une bonne piste, au moins j'en étais persuadé, car j'avais beau donner aux paysans les détails les plus précis sur M. Jérôme, cela ne me réussissait pas. Ces pauvres gens ont tant vu de soldats allemands et de soldats français, depuis le début de la guerre, que c'est été vainement un miracle si l'un d'eux se fut rappelé mon maître au signalement que je lui en donnais.

« Je ne veux pas, m'zelle Simone, vous raconter étape par étape, toutes les courses que j'ai faites. Ce serait trop long. Je vous dirai cela à la veillée quand je serai de retour... si jamais je reviens. Qu'il vous suffise de savoir que j'ai pris la route de Metz, passai à Gorze, toujours suivant les traces du 58^e, traversai la Moselle, quittai la route de Pont-à-Mousson, arrivai à Rémyilly, puis à Forbach.

là pour entrer en Allemagne. Où ? Voilà ce que je ne pus savoir tout de suite. Je dus attendre quelques jours et je pris partout des informations. Mais les renseignements qui me furent donnés tout d'abord étaient bien contradictoires. Les uns affirmaient que le détachement dont faisait parti le 58^e avait été dirigé sur Wesel et que peut-être l'on avait laissé des prisonniers en route. À Mannheim, Mayence, Cologne, Kehl, Dusseldorf. Les autres prétendaient que les Français avaient été dirigés sur Erfurt. Je commençais à être bien triste et j'allais peut-être m'en aller, en remettant à Dieu le soin de me conduire, quand l'oberbergiste, auquel j'avais confié le but de mon expédition et qui, du reste, avait cherché à m'en dissuader, me prit à part et me dit : « Il y a un mois, trois ou quatre soldats du 58^e de ligne sont passés dans les environs, où ils se réfugiaient dans les fermes. Ils s'étaient sauvés de Mayence où, paraît-il, une partie du régiment est internée. » Je me rendis sans perdre de temps dans l'une des fermes où l'on avait recueilli les évadés. Cette fois, le signalement de M. Jérôme fut utile. Mon maître n'était pas du nombre des prisonniers qui étaient parvenus à s'échapper.

« C'est donc à Mayence que je vais tâcher de me rendre. Comment ferai-je ? Je l'ignore. Lorsque vous recevrez cette lettre, que je vous envoie par un homme sûr, lequel ramène mon cheval et ma voiture désormais inutiles, je serai certainement parti et passé en Allemagne. Vous n'aurez plus de moi que par moi-même. Si je reviens seul, c'est que j'aurai échoué, car ayant trouvé Jérôme soyez certaine que toutes les portes de Mayence et les Prussiens du monde ne m'empêcheront pas de le

sauver. Et une fois sauvé, je le ramène au village. Faites savoir cela à m'zelle Marie. Peut-être bien que ça lui mettra un peu de baume dans le cœur.

« Allons ! à la grâce de Dieu, m'zelle Simone, et dites-vous bien que la tentative que je fais là, c'est un peu pour vous et parce que je vous aime que je l'entreprends. »

Simonne montra la lettre à Marie et à Madelot. Le médecin n'eut pas l'air de comprendre. Quant à Marie, elle murmura :

— Mon Dieu ! laissez-moi vivre !...

XIV
Nous semmes obligés de laisser Josillet quitter Forbach pour s'engager dans son aventureuse tentative et nous allons rejoindre Jérôme à la vie et à la liberté duquel est maintenant liée l'existence de Marie.

Les calculs auxquels Josillet s'était livré quand il suivait, au hasard, la piste de son maître, ne l'avaient pas trompé ; les étapes fournies par lui étaient bien celles que le fermier de la Cendrière avait lui-même parcourues.

Jérôme — et qui étaient internés dans les casernes, leurs sortis étaient réglementés comme celle des soldats allemands. Ils furent, à différentes fois, employés à des travaux de voirie ou de terrassement, par escouades, dans les mêmes conditions que les soldats de la garnison, et souvent même sous la direction imposée de sous-officiers du génie français.

Soldats et officiers avaient droit de sortir de Mayence, sous la réserve de ne pas dépasser un périmètre déterminé.

Au nombre de ceux-ci était Joseph Muller ; l'Alsacien s'était procuré des leçons qu'il donnait régulièrement tous les jours dans une famille habitant auprès de l'église Saint-Ignace. L'enseignant français, à raison de quelques kreutzers par leçon, aux deux fils de Kilian Steup, un droguiste qui avait fait fortune.

Les relations d'amitié avaient continué entre Jérôme et l'Alsacien. Les heures si longues et si douloureuses de la captivité avaient cimenté entre les deux soldats les liens d'affection que les dangers des champs de bataille et les angoisses de la défaite avaient resserrés déjà.

Ce n'avait pas été sans révolte qu'ils s'étaient vus ainsi réduits à l'impuissance. Ils ne s'étaient pas soumis tout de suite à cette dure loi de la guerre qui les forçait à se croiser les bras, alors qu'en France tant de braves gens mourraient pour la patrie.

Deux fois il avait essayé de s'évader, bravant la mort qui les attendait, si leur tentative était découverte avant qu'ils aient pu s'échapper par la fuite, et deux fois ils avaient échoué.

Personne, heureusement, n'avait deviné leurs

le, au parc d'artillerie, dans les casernes de Mayence et de Castel, de l'autre côté du Rhin, à la gendarmerie, enfin dans tous les endroits affectés aux militaires allemands, et où la surveillance était le plus facile.

Quelques semaines après l'internement, les prisonniers furent divisés en plusieurs catégories.

Il y eut les hommes qui, réclamés au titre d'ordonnances, jouissaient par conséquent d'une certaine liberté ; ils devaient ne jamais s'éloigner de leurs officiers.

Ces hommes recevaient une carte de sortie permanente, les autorisant à aller et venir pour leur service, à la condition de se rendre aux appels dans les casernes à des heures déterminées.

Les commandatures payaient aux officiers la somme de cinq thalers pour indemnité de solde de ces ordonnances.

Il y avait encore les hommes qui, sur une recommandation émanant des officiers ou provenant d'une autre origine, obtenaient, sur une garantie morale, une liberté relative qui les autorisait à se mettre en bourgeois et à manger où leur semblait. — Mais toujours avec l'obligation de répondre aux appels.

Beaucoup de ces derniers privilèges, qui passaient pour être au service d'habitants de Mayence obtenaient même la faveur de loger en ville et se rendaient rarement aux appels.

Quelques Français, sur leur demande, avaient été attachés au service des marchands, commissionnaires ou cultivateurs des environs chez lesquels ils logeaient, sous la garantie des patrons. Quant aux prisonniers qui ne jouissaient d'aucun privilège — parmi ces derniers se trouvait